

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts un dossier relatif à la restructuration du réseau d'assainissement, rue Edouard Vaillant à Villeurbanne situé entre les rues Roger Salengro et Alexis Perroncel.

Le montant global de l'opération s'élève à 2 400 000 F HT :

- montant total HT	2 400 000,00 F
- TVA 20,60 %	494 400,00 F

- montant total TTC	2 894 400,00 F

Elle comprendrait la réalisation d'un collecteur de diamètre 1 000 mm sur 355 mètres, rue Edouard Vaillant à Villeurbanne.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la restructuration du réseau d'assainissement du secteur situé rues Edouard Vaillant et Alexis Perroncel, pour supprimer les infiltrations d'eaux usées dans le milieu naturel et améliorer la desserte des eaux pluviales dans ce secteur.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ci-dessous le 21 décembre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Oùï l'avis de ses commissions environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepter le dossier qui lui est soumis.

2° - Décide :

a) - de confier ces travaux à une entreprise spécialisée, désignée à la suite d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 279 et 295 à 298 du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à accomplir tous les actes afférents au marché,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et à signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 2 400 000 F HT sera prélevée sur les crédits inscrits pour un montant de 5 000 000 F HT au budget primitif de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 1999 et 2000 - compte 238 510 - fonction 2 222 - opération 0122 002 935.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,